

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 3 DECEMBRE 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

28

↳ **Nombre de membres présents :** 23

↳ **Nombre de membres ayant donné procuration :** 5

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 3 décembre à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 5 novembre de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Robert Robert, au siège de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAES, Maire de DANGOLSHHEIM
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20251203-DELIB202530

MEMBRES REPRESENTES :

Mme Claire LIEBERT-PERRAT, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Caroline PFISTER, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Thierry SIEFFER
Mme Sylvie THOLE, ayant donné procuration à M. Nicolas WINLING
M. Gérard STROHMEGER, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur adjoint chargé du SCOT
M. Patrick PETER, Directeur Tremplin Entreprises Mutzig
M. Benoît HUGUET, Chargé de missions leader et mobilité
M. Hervé MICLO, Dernières Nouvelles d'Alsace

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Frédéric BIERRY, Président de la CEA
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'Altorf
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION DU PETR

N° 2025-308 PETR

EXPOSE

Dans le cadre de ses obligations légales, notamment en matière de protection des données personnelles (RGPD) et au regard de la nécessaire mise en conformité des procédures d'instruction du programme LEADER, le PETR Bruche Mossig a élaboré une Charte d'utilisation de ses systèmes d'information.

Cette charte a pour objectif d'encadrer l'usage des outils informatiques et téléphoniques mis à disposition des agents, dans le respect des exigences de sécurité, de confidentialité et de conformité réglementaire.

Conformément aux procédures en vigueur, le projet de charte a été soumis pour avis au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG 67), qui a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 2 juin 2025.

DECISION**LE COMITE SYNDICAL**

- VU** le projet de charte d'utilisation des systèmes d'information annexé à la présente délibération ;
- VU** l'avis favorable rendu à l'unanimité par le Comité Social Territorial (CST) du CDG 67 lors de sa séance du 2 juin 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer l'utilisation des systèmes d'information du PETR, afin de garantir la sécurité, la confidentialité et la conformité réglementaire ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité

approuve

le projet de Charte d'utilisation des systèmes d'information du PETR, annexé à la présente délibération,

décide

que cette charte s'appliquera à l'ensemble des agents et des utilisateurs des systèmes d'information du PETR,

autorise

le Président, ou son représentant par délégation, à signer la charte et à engager toute formalité nécessaire à sa mise en œuvre,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20251203-DELIB202530

charge

le Président de veiller à la diffusion et à l'application de cette charte au sein des services du PETR.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Daniel ACKER

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 05/12/2025

Publié le : 08/12/2025